



# Union départementale des sapeurs-pompiers

Affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour les formations aux premiers secours

4, rue Belle Croix  
50000 SAINT-LÔ



## Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC 1

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;  
Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » ;  
Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;  
Vu la décision d'agrément n° PSC1-1712 B 10 relative à la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) »  
Vu le procès-verbal de formation **PSC1 n° 50-2019-0191 établi en date du 02/03/2019**

**L'Union départementale des sapeurs-pompiers UDSP 50**

déclarant que **FALGUIÈRES Anne-Laure, Né(e) le 05/12/1980, à Saint-Lô (50)**

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à **FALGUIÈRES Anne-Laure**

le présent certificat de compétences.

Fait à **SAINT-LÔ**

le **12 mars 2019**

Le président de l'Union départementale  
des sapeurs-pompiers  
**Lieutenant-colonel ASSELINE Philippe**

PSC 1- FNSPF - 2019 - 024790

*Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat*